



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### atteintes à l'intégrité de la personne

Question écrite n° 86493

#### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'excision en France. Il souhaiterait connaître le nombre de condamnations liées à cet acte lors des trois dernières années.

#### Texte de la réponse

Les faits d'excision peuvent être poursuivis, selon les circonstances de l'espèce, sous plusieurs qualifications pénales : 1. La qualification délictuelle de violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente (art. 222-9 du CP ; délit puni de dix ans d'emprisonnement et 150 000 EUR d'amende). Soixante-quatre infractions ont été enregistrées en 2006 pour cette infraction, 63 en 2007 et 73 en 2008 (dernière année disponible). 2. La qualification criminelle de violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente aggravée notamment le cas échéant par la circonstance de mineur de 15 ans ou de personne vulnérable 2° (art. 222-10 du CP ; crime puni quinze ans de réclusion). Quatre infractions ont été enregistrées en 2006 pour cette infraction, cinq en 2007 et neuf en 2008 (dernière année disponible). 3. La qualification criminelle d'actes de barbarie ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente (art. 222-5 du CP, crime puni de trente ans de réclusion). Aucune infraction n'a été enregistrée ces 3 dernières années. Il convient de préciser que parmi ces condamnations, il n'est pas possible d'isoler statistiquement les faits d'excision en tant que tels. En effet, ces infractions (et leur codification statistique et pénale) sont génériques et peuvent recouper plusieurs types de faits différents de l'excision (notamment des mutilations et/ou infirmités autres que sexuelles, des victimes de sexe masculin...).

#### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86493

**Rubrique :** Droit pénal

**Ministère interrogé :** Justice et libertés (garde des sceaux)

**Ministère attributaire :** Justice et libertés (garde des sceaux)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 août 2010, page 8991

**Réponse publiée le :** 12 octobre 2010, page 11218